

DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE de CESSY

FOLIO 73

D_CAS20230629_011

République Française
Département de l'Ain
Nombre de membres
Afférents au Conseil : 11
En exercice : 11
Présents : 7
Absents : 4
Votants : 9
Date de convocation : 22 juin 2023
Date d'affichage : 22 juin 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE CESSY**

Le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le 22 juin 2023 s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme TEXIER Evelyne, Mme COTTRON Marie, Mme TEXIER Marjorie, Mme LEVRIER Séverine, Mme MIRAILLET Chantal, Mme BOUIN Danièle.

Absents/excusés :

M. Christophe BOUVIER, Mme ROBILLARD Marine

Mme SALAUN Bénédicte donne procuration à Mme VIPREY Serenella
Mme MAILLARD Monique donne procuration à Mme COTTRON Marie

Secrétaire de séance : Mme Evelyne TEXIER.

FOLIO 74

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2023

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée si le procès-verbal de la séance du 30 mars 2023 appelle des observations.

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité
le Conseil d'Administration du CCAS,**

ADOpte le procès-verbal de la séance du 30 mars 2023.

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus
Ont signés au Registre, les membres présents.
Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy
Le 6 juillet 2023



La Vice-Présidente du CCAS,
Serenella VIPREY

DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE de CESSY

FOLIO 77

D_CAS20230629_013

République Française
Département de l'Ain
Nombre de membres
Afférents au Conseil : 11
En exercice : 11
Présents : 7
Absents : 4
Votants : 9
Date de convocation : 22 juin 2023
Date d'affichage : 22 juin 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE CESSY**

Le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le 22 juin 2023 s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme TEXIER Evelyne, Mme COTTRON Marie, Mme TEXIER Marjorie, Mme LEVRIER Séverine, Mme MIRAILLET Chantal, Mme BOUIN Danièle.

Absents/excusés :

M. Christophe BOUVIER, Mme ROBILLARD Marine

Mme SALAUN Bénédicte donne procuration à Mme VIPREY Serenella
Mme MAILLARD Monique donne procuration à Mme COTTRON Marie

Secrétaire de séance : Mme Evelyne TEXIER.

FOLIO 78

Opération brioche – Versement d’une subvention à l’Adapei de l’Ain

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

Madame VIPREY Serenella, Vice-Présidente du CCAS, propose aux membres du CCAS de reverser sous forme de subvention les recettes des ventes des brioches suite à l’opération Brioche organisée le 13 octobre 2023.

**Après en avoir délibéré,
A l’unanimité,
le Conseil d’Administration du CCAS,**

- **Décide** d’allouer une subvention à l’Adapei de l’Ain, le montant correspondant aux recettes de la vente des brioches du 13 octobre 2023

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus
Ont signés au Registre, les membres présents.
Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy
Le 6 juillet 2023



La Vice- Présidente du CCAS,
Serenella VIPREY

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'S' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE de CESSY

FOLIO 75

D_CAS20230629_012

République Française
Département de l'Ain
Nombre de membres
Afférents au Conseil : 11
En exercice : 11
Présents : 7
Absents : 4
Votants : 9
Date de convocation : 22 juin 2023
Date d'affichage : 22 juin 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE CESSY**

Le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le 22 juin 2023 s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme TEXIER Evelyne, Mme COTTRON Marie, Mme TEXIER Marjorie, Mme LEVRIER Séverine, Mme MIRAILLET Chantal, Mme BOUIN Danièle.

Absents/excusés :

M. Christophe BOUVIER, Mme ROBILLARD Marine

Mme SALAUN Bénédicte donne procuration à Mme VIPREY Serenella
Mme MAILLARD Monique donne procuration à Mme COTTRON Marie

Secrétaire de séance : Mme Evelyne TEXIER.

FOLIO 76

Opération Brioche – Fixation du prix de vente de la brioche.

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

Madame VIPREY Serenella, Vice-Présidente du CCAS, rappelle que chaque année, le CCAS participe à « l'opération Brioche ». Cette opération permet à l'Adapei de l'Ain d'améliorer le bien-être des enfants et des adultes accueillis au sein des 56 établissements et services de l'Association, en finançant la réalisation de projets sportifs, culturels, éducatifs et ludiques.

Madame VIPREY Serenella, Vice-Présidente du CCAS précise que cette année, l'opération brioche sera organisée par le CCAS de Cessy le vendredi 13 octobre 2023. Par conséquent, il est demandé au conseil d'administration de fixer le prix de vente de la brioche à 1,00 €.

Mme VIPREY propose de continuer à acheter les brioches à la boulangerie « La Seigneurande » à Segny, compte tenu de leurs prix attrayants et de la qualité des viennoiseries.

Mme VIPREY explique qu'il faudra prévoir des sachets pour transporter les brioches pour les personnes qui en achètent en quantité. Madame MIRAILLET indique qu'elle s'occupera de l'approvisionnement des sachets.

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité
le Conseil d'Administration du CCAS,**

➤ **FIXE** le prix de vente de la brioche à 1,00 €

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus
Ont signés au Registre, les membres présents.
Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy
Le 6 juillet 2023



La Vice- Présidente du CCAS,
Serenella VIPREY

DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE de CESSY

FOLIO 79

D_CAS20230629_014

République Française
Département de l'Ain
Nombre de membres
Afférents au Conseil : 11
En exercice : 11
Présents : 7
Absents : 4
Votants : 9
Date de convocation : 22 juin 2023
Date d'affichage : 22 juin 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE CESSY**

Le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le 22 juin 2023 s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme TEXIER Evelyne, Mme COTTRON Marie, Mme TEXIER Marjorie, Mme LEVRIER Séverine, Mme MIRAILLET Chantal, Mme BOUIN Danièle.

Absents/excusés :

M. Christophe BOUVIER, Mme ROBILLARD Marine

Mme SALAUN Bénédicte donne procuration à Mme VIPREY Serenella
Mme MAILLARD Monique donne procuration à Mme COTTRON Marie

Secrétaire de séance : Mme Evelyne TEXIER.

FOLIO 80

Revalorisation des bons alimentaires

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

Madame VIPREY Serenella, Vice-Présidente du CCAS, rappelle que la délibération du conseil d'administration du CCAS du 20 septembre 2017

- fixe à 25 euros le montant maximum de chaque bon alimentaire, par personne et par semaine,
- permet aux bénéficiaires de ces bons alimentaires d'effectuer leurs achats dans les magasins suivants :
 - Colruyt à Cessy
 - Intermarché à Gex

Compte tenu de l'augmentation de coût de la vie, il est demandé au conseil d'administration du CCAS d'accepter la revalorisation de la valeur des bons alimentaires à hauteur de 35 euros à compter du 1^{er} juillet 2023.

Madame VIPREY précise qu'elle souhaite demander à l'enseigne Carrefour Segny, de bien vouloir accepter de prendre les bons alimentaires, afin de pouvoir proposer aux bénéficiaires une enseigne moins éloignée que celle de Gex.

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
le Conseil d'Administration du CCAS,**

- **Accepte** la revalorisation de la valeur des bons alimentaires à hauteur de 35 euros à compter du 1^{er} juillet 2023.

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus
Ont signés au Registre, les membres présents.
Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy
Le 6 juillet 2023



La Vice-Présidente du CCAS,
Serenella VIPREY

DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE de CESSY

FOLIO 81

D_CAS20230629_015

République Française
Département de l'Ain
Nombre de membres
Afférents au Conseil : 11
En exercice : 11
Présents : 7
Absents : 4
Votants : 9
Date de convocation : 22 juin 2023
Date d'affichage : 22 juin 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE CESSY**

Le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le 22 juin 2023 s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme TEXIER Evelyne, Mme COTTRON Marie, Mme TEXIER Marjorie, Mme LEVRIER Séverine, Mme MIRAILLET Chantal, Mme BOUIN Danièle.

Absents/excusés :

M. Christophe BOUVIER, Mme ROBILLARD Marine

Mme SALAUN Bénédicte donne procuration à Mme VIPREY Serenella
Mme MAILLARD Monique donne procuration à Mme COTTRON Marie

Secrétaire de séance : Mme Evelyne TEXIER.

FOLIO 82

Logement du CCAS – Renouvellement de la convention à titre révocable à compter du 17 août 2023.

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

Madame VIPREY Serenella, Vice-Présidente du CCAS, rappelle que par délibération en date du 10 septembre 2019 le conseil d'administration a décidé de louer l'appartement du CCAS à Monsieur Rémi CHABAIN, à compter du 17 août 2019 pour la durée d'une année, dans le cadre d'une convention de location à titre précaire et révocable.

Madame VIPREY Serenella, Vice-Présidente du CCAS, rappelle que l'appartement du CCAS est attribué en priorité à des personnes à revenus modestes.

Cette convention arrive à échéance le 16 août 2023 et Monsieur Rémi CHABAIN souhaite continuer à occuper le logement encore une année supplémentaire.

Par conséquent, et vu la situation de Monsieur Rémi CHABAIN, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du conseil d'administration :

- de continuer à louer cet appartement à Monsieur Rémi CHABAIN à compter du 17 août 2023 et jusqu'au 16 août 2024, dans le cadre d'une convention à titre précaire et révocable.
- de fixer le montant de la redevance mensuelle à 410,80 € (en prenant en compte la révision du prix du loyer annuel) hors charges.

Madame VIPREY indique qu'elle a rencontré M. CHABAIN et précise que celui-ci mettra un terme à la convention dès qu'il aura trouvé une solution de relogement.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

le Conseil d'Administration du CCAS,

- **DECIDE** de continuer à louer l'appartement, propriété du CCAS, à Monsieur Rémi CHABAIN à compter du 17 août 2023 pour la durée d'un an ;
- **FIXE** le montant de la redevance mensuelle à 410,80 € (en prenant en compte la révision du prix du loyer annuel) hors charges ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du CCAS à signer la convention de location à titre précaire et révocable et tout document s'y rapportant.

FOLIO 83

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus

Ont signés au Registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy

Le 6 juillet 2023



La Vice- Présidente du CCAS,
Serenella VIPREY

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "Serenella Viprey". The signature is fluid and cursive, with a long, sweeping tail that extends downwards and to the right.

DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE de CESSY

FOLIO 84

D_CAS20230629_016

République Française
Département de l'Ain
Nombre de membres
Afférents au Conseil : 11
En exercice : 11
Présents : 7
Absents : 4
Votants : 9
Date de convocation : 22 juin 2023
Date d'affichage : 22 juin 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE CESSY**

Le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le 22 juin 2023 s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme TEXIER Evelyne, Mme COTTRON Marie, Mme TEXIER Marjorie, Mme LEVRIER Séverine, Mme MIRAILLET Chantal, Mme BOUIN Danièle.

Absents/excusés :

M. Christophe BOUVIER, Mme ROBILLARD Marine

Mme SALAUN Bénédicte donne procuration à Mme VIPREY Serenella
Mme MAILLARD Monique donne procuration à Mme COTTRON Marie

Secrétaire de séance : Mme Evelyne TEXIER.

FOLIO 85

Compte-rendu des actes

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

La Présidente de séance rend compte des décisions prises en application de la délégation de compétences accordée par le conseil d'administration en séance du 2 juillet 2020.

Les 3, 11 et 18 avril 2023, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS a signé des bons alimentaires de 25 euros mais ceux-ci n'ont pas été retiré par l'intéressé et ont donc été annulés

Le 17 mai 2023, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS a signé un bon alimentaire de 25 euros

Le 19 juin 2023, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Madame VIPREY indique aux membres du conseil d'administration, qui s'interrogent sur la diminution des bons alimentaires comparativement à la même période de l'année dernière, que le CCAS impose aux usagers qui sollicitent des bons alimentaires de prendre rendez-vous auprès d'une assistante sociale afin d'obtenir un suivi. Les bons alimentaires sont attribués de manière générale à la demande de l'assistante sociale sauf en cas d'urgence.

Le Conseil d'Administration,

Vu la délibération du 2 juillet 2020

➤ **PREND ACTE des actes passés en vertu de la délégation de compétences citées ci-dessus.**

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus

Ont signés au Registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy

Le 6 juillet 2023



La Vice-Présidente du CCAS,
Serenella VIPREY